

Hôtel CHÂTEAU DE CREISSELS

Modernisation et mise en accessibilité d'une hôtellerie patrimoniale.

AVEYRON, 2010-2012

[Maîtrise d'ouvrage]

Hôtel Château de Creissels - Jean-François Austruy

[Maîtrise d'oeuvre]

EURO 12 construction - JLB Déco architecte
d'intérieur - Jean-Michel Petiaut Paysagiste

[Type de travaux]

Réhabilitation des chambres - Réaménagement
du parc associé à la création d'une piscine

[Capacité]

14 chambres après travaux

[Durée des études]

2009/2010, phase de préparation de travaux

[Durée du chantier]

5 mois

[Surface]

460 m²

[Coût de l'opération]

604 570,55 € HT pour l'Hôtel - 209 016,20 € HT
pour l'aménagement paysager.



[DÉMARCHE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE]

Depuis 1956, la famille Austruy est propriétaire de ce château du XII^{ème} siècle, à l'intérieur duquel se sont succédé des propriétaires prestigieux : maisons de Roquefeuil, d'Armagnac, de Montcalm, d'Alençon.

En 1960, Mme Austruy commence l'exploitation de l'établissement en louant 2 chambres et en ouvrant un restaurant.

En 1971, elle crée 18 chambres dans une extension; 12 chambres sont aménagées par la suite dans la partie ancienne.

En 2009, les propriétaires ont souhaité restructurer complètement les 18 chambres de l'extension afin d'apporter un plus grand confort à la clientèle. Parallèlement, un projet paysager de requalification du parc est commandé pour renforcer l'attractivité du site.

[IMPLANTATION ET CONCEPTION]

Le château domine le centre ancien du village, et profite, côté parc, d'un panorama remarquable sur la vallée du Tarn, les contreforts du Larzac et le viaduc de Millau.

Le projet s'est articulé autour de 2 chantiers :

- la restructuration complète des 2 niveaux du bâtiment, qui après démolition des 18 chambres, a permis l'aménagement de 14 nouvelles chambres plus spacieuses, conformes aux normes de sécurité et d'accessibilité,
- la requalification du parc intégrant une réorganisation du stationnement, la valorisation de sa situation en belvédère et la création d'une piscine chauffée pour répondre aux attentes d'une clientèle familiale.



1. Terrasse d'accueil de l'hébergement

2. Vue sur la tour carrée du Château

[PROCÉDÉS CONSTRUCTIFS]

Une attention toute particulière a été portée sur l'insonorisation des chambres. Une étude acoustique, réalisée par la société A2F à Rodez, a permis de définir les caractéristiques techniques des cloisons nécessaire à une isolation optimale entre les étages des chambres et la cuisine en niveau inférieur.

[DÉMARCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE]

» Volet environnemental

- Les contraintes du bâti ont conditionné la mise en place d'une climatisation-chauffage réversible de type air/air. Les travaux d'isolation ont permis de renforcer la performance de l'installation. La climatisation, élément de confort attendu par la clientèle, est finalement peu utilisée, car le bâtiment possède une inertie thermique forte qui permet de réguler la température des chambres.
- L'installation de luminaires avec éclairage basse consommation, ainsi que d'équipements sanitaires économes en eau doivent permettre d'importantes économies de gestion.
- Un travail de concertation, très en amont du chantier, a été mené par l'architecte d'intérieur avec les entrepreneurs locaux afin d'optimiser le bon déroulement des travaux.

Il a travaillé sur 3 types d'ambiance (5 chambres modernes, 5 contemporaines et 4 rustiques) et a souhaité valoriser des savoir-faire particulièrement identitaires du territoire local, en intégrant dans certaines chambres des têtes de lit en cuir de Millau ou en terre cuite de Raujolles.



Croquis d'ambiance réalisés par Jean-Louis BONHOMME, architecte d'intérieur



1



2



3



4

1. Tête de lit réalisée en terres cuites de Raujolles

2. Tête de lit en cuir de Millau

3. Chambre moderne

4. Chambre rustique



1



2



3

- La réhabilitation du parc a permis de conforter le caractère du site en restructurant le stationnement et les allées sur sol perméable. Le choix des nouvelles plantations s'est porté sur des essences locales économes en eau.

» Volet social

Suite à un diagnostic réalisé par le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement et la Chambre de Commerce et de l'Industrie, les propriétaires ont désiré renforcer l'accessibilité de leur établissement aux personnes en situation de handicap, en proposant une nouvelle chambre adaptée aux 4 types de handicaps.

L'accessibilité au bâtiment est traitée par l'extérieur, la configuration intérieure du château ne permettant pas de proposer une circulation conforme, due aux nombreuses différences de niveaux.

Une plateforme élévatrice permet donc d'accéder aux terrasses des chambres du premier niveau, depuis le parc.

La réfection de cette aile a permis de proposer une nouvelle chambre accessible aux personnes en situation de handicap. Une attention particulière a été portée sur le choix des matériaux afin de renforcer les contrastes pour permettre aux personnes mal-voyantes de se repérer dans l'espace plus facilement.



4

1. Entrée du parc
2. Caractère bucolique du jardin préservé
3. La piscine profite d'un panorama remarquable sur le viaduc
4. La plate-forme élévatrice permet d'accéder aux chambres du 1er niveau.



1



2



3



4

1. La requalification du parc a permis de gommer les différences de niveaux sur les cheminements.
2. et 3. Une chambre et son sanitaire ont été aménagés de manière à répondre aux normes d'accessibilité pour les 4 types de handicap.
4. Les contrastes et le balisage lumineux du couloir facilitent le déplacement des mal-voyants.

L'intégration d'une alarme incendie visuelle (flash lumineux) assure également la sécurité des personnes sourdes ou mal-entendantes.

» Volet économique

Il convient de noter la forte implication des artisans locaux autour de l'architecte d'intérieur pendant la phase de programmation. Les travaux entrepris ont permis à l'hôtel d'être reclassé 3 étoiles contre 2 auparavant. La qualité des aménagements réalisés a permis d'ouvrir l'établissement à une nouvelle clientèle étrangère. Son chiffre d'affaire a d'ailleurs augmenté en 2012.

A NOTER

La loi 2005/102 du 11/02/2005 «pour l'égalité des droits et des chances, la participation des personnes handicapées» apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes handicapées.

La loi définit le handicap dans toute sa diversité et fixe des obligations de résultats et des délais à respecter.

Au 1er janvier 2015, tous les établissements recevant du public (E.R.P) devront être adaptés ou aménagés afin que toute personne handicapée puisse y accéder et bénéficier des prestations offertes dans des conditions adaptées.

EN SAVOIR +

CONTACTS

- » CAUE 12, Stéphane CAILBEAUX
tél. 05 65 68 66 45
- » CCI Aveyron, Corinne MERCIER
tél. 05 65 59 59 12
- » DDT 12 Accessibilité, Jean-Marie
DUPLAN / tél. 05 65 59 59 12

LIENS UTILES

- » www.chateau-de-creissels.com
- » www.caue-mp.fr
- » www.aveyron.cci.fr
- » www.midipyrenees.fr